



1557, rue Papineau
Montréal (Québec) H2K 4H7
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927
scfp687@bellnet.ca

Le lundi 20 décembre 2021

Politique de vaccination du 10 janvier 2022 – mise à jour

Bonjour,

Le présent communiqué fait suite au communiqué sur la politique de vaccination et télétravail de l'Employeur du 16 décembre dernier. En lien avec cette communication, nous désirons vous faire une mise à jour.

Dans un premier temps, nous vous invitons, encore une fois, à vous faire vacciner. Nous considérons que c'est la façon la plus efficace de vous protéger, de protéger vos collègues et vos proches. C'est également un complément essentiel aux autres règles sanitaires implantées en collaboration avec votre Comité syndical de santé et sécurité au travail depuis le début de cette pandémie.

Pour ce qui est du recensement vaccinal, nous vous rappelons que nous ne pouvons empêcher l'employeur de sonder les employé(e)s afin de connaître le niveau de gens vaccinés. L'objectif est de prendre connaissance de l'état des lieux dans le but de se préparer et de développer une stratégie organisationnelle pour permettre à tout un chacun d'exercer leur travail en sécurité et dans le respect de leurs droits. Ainsi, nous vous encourageons à divulguer votre situation. Néanmoins, nous avons déposé des griefs dans chacune des stations afin de protéger les droits des membres qui pourraient subir un préjudice à la suite du questionnaire.

En ce qui concerne l'obligation de posséder le passeport vaccinal en date du 10 janvier prochain, nous vous rappelons que le gouvernement fédéral s'apprête à déposer un règlement en début d'année 2022 qui obligerait les employeurs de juridiction fédérale, dont fait partie TVA, à appliquer une politique d'obligation vaccinale. Nous avons tenté de convaincre l'Employeur d'attendre que le règlement soit adopté à la Chambre des Communes ou d'y aller avec des mesures de dépistages pour les gens non-vaccinés, mais il semble que l'employeur veuille maintenir la ligne dure. Nous tenons toutefois à vous réitérer que nous ferons tout en notre pouvoir pour nous assurer que toutes les mesures qui seront prises seront légales et conformes à l'application de la convention collective. Nous sommes d'avis que plusieurs accommodements pourraient être mis en place, le cas échéant, afin de minimiser au maximum les impacts que pourraient avoir les décisions de l'employeur.

Votre Syndicat